

DECISION N° 2019 - 187
DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE

Le directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu les délibérations n° 13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°15-015 du conseil d'administration du 23 juin 2015 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment l'article 17 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au directeur général,

Vu l'arrêté du 4 octobre 2013 de Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Alain TOUBOL directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu l'arrêté du 25 septembre 2018 du ministre de la cohésion des territoires, prolongeant le mandat de directeur général de l'établissement public foncier de Lorraine de M. Alain TOUBOL, pour une durée de cinq ans à compter du 4 octobre 2018,

Article 1 :

Donne délégation à Monsieur Anthony THIRION, Chargé de Mission, Chargé des cessions, demeurant professionnellement à Pont-à-Mousson, rue Robert BLUM, une délégation spécifique à l'effet :

DE CEDER à la Commune de Maxéville ayant son siège à MAXEVILLE, 14 rue du 15 septembre 1944,

Et moyennant le prix total de 2 036 851,68 € HT auquel s'ajoute 407 370,34 € de TVA sur totalité à 20 % soit **2 444 222,02 € TTC** (DEUX MILLION QUATRE CENT QUARANTE QUATRE MILLE DEUX CENT VINGT DEUX EUROS ET DEUX CENTIMES)

Payable comme suit :

- 407 370,34 € sur certificat de paiement
- 509 212,92 € au 30 juin 2020
- 509 212,92 € au 30 juin 2021
- 509 212,92 € au 30 juin 2022
- 509 212,92 € au 30 juin 2023

Au compte 

Les biens désignés ci-après :

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR

Ville de MAXEVILLE

Section	N°	Lieudit	Surface (m ²)
AI	330	RUE DU GENERAL LECLERC	01 ha 20 a 09 ca
TOTAL SURFACE			01 ha 20 a 09 ca

Article 2 :

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement public foncier de Lorraine.

Le Directeur général

Alain TOUBOL



Fait en un exemplaire,
Pont à Mousson, le **18 DEC. 2019**

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR